



Contester la reconnaissance de mon fils.

Par **minane**, le 17/01/2013 à 00:06

Bonsoir,rrnrnJ'aimerais des renseignements sur les recours possibles pour "contester une filiation".rrnrnJe suis maman d'un petit garçon de 14 mois, son géniteur est "inconnu" (c'est à dire que nous nous fréquentions mais d'un commun accord il a été décidé qu'il ne connaîtrait pas cet enfant, ne souhaitant pas être père) mais cet enfant a été reconnu par un homme que j'ai brièvement fréquenté lors de ma grossesse mais qui n'est biologiquement pas son père... La reconnaissance c'est fait contre mon gré, j'avais fait une reconnaissance anticipée au cours de mes 4 ou 5 mois de grossesse, et cet homme a été faire la même chose quelques mois plus tard (je devais être enceinte de 7 ou 8 mois) rnrn Ai je un recours en justice possible pour contester cette reconnaissance qui a été faite contre mon gré ? rnrnJe suis effrayée à l'idée que cet homme qui n'a rien a voir avec mon fils puisse obtenir sa garde, il ne s'en est jamais soucié, n'a jamais vécu avec lui (tout au plus 6 mois) mais je suis terrorisée à l'idée qu'il décide de demander des droits sur lui et je souhaiterais que la situation soit plus claire pour les explications futures que je donnerais à mon enfant... rnrnAidez moi a y voir clair s'il vous plait je suis en détresse et en panique totale. Quels recours juridiques ai je ?rnrnMerci d'avance.

Par **cocotte1003**, le 17/01/2013 à 09:22

Bonjour, il vous faut saisir le juge pour enfant avec des preuves de ce que vous avancez et le juge pourra décider de demander un test de paternité, cordialement

Par **amajuris**, le 17/01/2013 à 11:32

bjr,rvous pouvez consulter ce lien:rvhttp://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F940.xhtmlrvncdt